

Perfectionnements aux cintres ou porte-vêtements.

M. GEORGES, GABRIEL, JOSEPH RODOLAUSSE résidant en France (Haute-Garonne).

Demandé le 27 janvier 1967, à 15^h 30^m, à Toulouse.

Délivré par arrêté du 5 février 1968.

*(Bulletin officiel de la Propriété industrielle, n° 11 du 15 mars 1968.)**(Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)*

La présente invention a pour objet des perfectionnements apportés aux cintres dans le but de les rendre plus pratiques et mieux adaptés aux vêtements.

On rappellera que les bras inclinés des cintres sont le plus souvent reliés par une barre ou tringle située à leur partie inférieure. Quand c'est le cas, cette barre est donc d'une seule pièce : le tout réalise alors une sorte de triangle rigoureusement fermé. On ne peut y suspendre un pantalon, une jupe, etc. — ou les en retirer — que d'une seule façon, fréquemment incommode.

Dans la fig. 1, la barre inférieure est fragmentée en deux éléments 3 et 4, égaux ou non, séparés par une distance convenable. Cet espace libre permet de sortir aisément un pantalon de sur un tel cintre — ou de l'y disposer — sans qu'il soit nécessaire d'extraire ce cintre d'un placard où les vêtements sont parfois serrés les uns contre les autres. La présence d'une veste n'empêche nullement ces deux manœuvres.

La fig. 2 représente une première variante où la pénétration dans le triangle formé par le porte-vêtements s'opère par l'angle 5 dont les deux côtés ne se rejoignent pas. Un ergot 6 retient le pantalon sur la barre horizontale.

La fig. 3 représente une deuxième variante dans laquelle le triangle est fermé par une lame 7, faisant ressort et qui assure la liaison. Mais à une distance latérale juste suffisante de la liaison 7, se retrouvent les supports 3 et 4 séparés l'un de l'autre comme dans la fig. 1. Le pantalon se pose comme précédemment, sur les supports 3 et 4 et entre ceux-ci et la lame 7. Cette dernière, faisant ressort, presse le pantalon contre les supports 3 et 4 et, dès lors, il ne peut tomber. Le même effet s'obtiendrait si la liaison 7 était rigide et si l'élasticité était donnée aux éléments 3 et 4. Enfin ces divers constituants 3, 4 et 7 peuvent être simultanément souples ou rigides.

La fig. 4 représente, vue par-dessous, une coupe des pièces 3, 4 et 7, suivant l'axe *a-b* de la fig. 3.

Dans la troisième variante de la fig. 5, les supports 3 et 4 sont plus rapprochés que précédemment et leurs extrémités se faisant vis-à-vis sont taillées « en sifflet ». Cette tranche en biais 8 permet une meilleure sustentation du pantalon.

Il n'est pas indispensable que les constituants 3, 4 et 7 soient disposés selon un plan parallèle à celui des bras 1 et 2, ainsi que c'est le cas dans les fig. 1 et 3. Il en est de même pour la taille « en sifflet » 8.

Les fig. suivantes : 6, 7 et 8, sont consacrées à une épaulette à positions multiples, coulissant sur les bras 1 et 2, qui permet de mieux adapter la largeur des cintres aux ampleurs variables des vestes, manteaux, etc.

La fig. 6 est une vue de profil du bout du bras 1, muni de l'épaulette ou rallonge 9 représentée dans la position donnant au cintre sa plus grande dimension. Elle ne peut aller au-delà, vers la gauche, car sa glissière inférieure large 10 vient buter contre le gousset 11 solidaire du bras 1. Dans la direction opposée, vers la droite et en haut, la rallonge 9 vient buter contre l'épaulement 12 du bras 1. Cette deuxième position, partiellement tracée en traits pointillés, détermine la plus petite dimension du cintre.

Pour deux raisons : moindre prix de revient et souplesse, l'épaulette 9 sera vraisemblablement en une matière plastique d'élasticité appropriée. De sa glissière 10 a été détachée une languette 17, assez étroite et mince pour lui donner toute la flexibilité désirable. Cette languette présente un petit bossage 18 qui vient se loger dans une suite d'alvéoles 19 pratiqués sous le champignon 13 des bras 1 et 2. Ces logements fixent autant de positions intermédiaires pour les rallonges 9.

La fig. 7 est une vue en coupe de la rallonge, selon l'axe *c-d*. Représentant la partie qui est à droite de cet axe, elle permet de comprendre de quelle manière l'épaulette 9 est montée sur un bras. On engage d'abord la glissière large 10 sous le champignon 13 du bras ; puis, à la main, on

presse sur la voûte 15 de l'épaulette jusqu'à ce que la glissière étroite 14 passe à son tour sous le champignon 13. La voûte 15 serait amincie en 16, si nécessaire, afin que la glissière 14 puisse s'écarter suffisamment pour se mettre en place.

La fig. 8 représente la rallonge 9 vue en perspective et par-dessous. Son extrémité inférieure est arrondie afin de ne pas endommager les vêtements.

RÉSUMÉ

La présente invention est caractérisée par les particularités ci-après prises isolément ou selon toutes les combinaisons possibles :

1° En ce qui concerne les cintres ou portevêtements qui constituent une sorte de triangle fermé, par le fractionnement de la base ou de tout autre côté en deux éléments, égaux ou non, laissant entre eux un passage suffisant pour qu'un pantalon puisse, par là, pénétrer à l'intérieur du triangle afin d'y être suspendu ou, inversement, en être retiré;

2° Par une variante qui, partant d'un triangle fermé, permet de la même manière — grâce aux deux éléments, égaux ou non, précités — de suspendre un pantalon ou de le retirer;

3° Par une autre variante ouvrant ce passage nécessaire dans l'un des angles du triangle;

4° Par un ergot empêchant le pantalon de tomber;

5° Par la taille « en sifflet » des extrémités, se faisant vis-à-vis, des deux éléments qui supportent le pantalon;

6° Par une lame faisant ressort et pressant le pantalon contre ses supports, afin qu'il ne puisse tomber;

7° Par des rallonges coulissant sur les bras inclinés des cintres et des portemanteaux quelconques, afin d'adapter ces derniers à l'ampleur variable des vestes, robes, manteaux, etc.;

8° Par des butées, épaulements, glissières ou pièces de forme, limitant la course de ces rallonges;

9° Par des bossages et alvéoles, des découpages et crans, fixant des positions intermédiaires à ces rallonges;

10° Par tous profils transversaux, spécialement ajustés, des bras inclinés et des rallonges, permettant à ces dernières de coulisser à frottement doux sur les bras inclinés du cintre.

GEORGES, GABRIEL, JOSEPH RODOLAUSSE

résidence Beaulieu (G. 26). 84, avenue de Muret.
31 - Toulouse



